

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
COMMUNE DU BOURG D'HEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° AR2022-07 PORTANT NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU CAMPING

Le Maire du Bourg d'Hem,

Vu l'arrêté en date du 08 avril 2021 instituant une régie de recettes et d'avances auprès du service du camping ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire;

Vu l'avis conforme du régisseur;

Vu l'avis conforme du mandataire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Marie-Charlotte ALLART est nommée mandataire de la régie de recettes et d'avances du camping, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances du camping avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : - Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

- Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement et de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

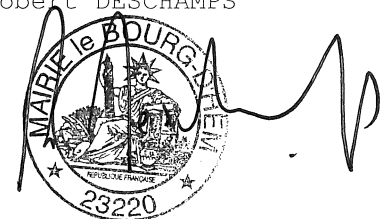
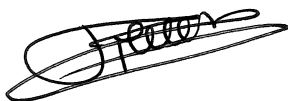
Fait à Le Bourg d'Hem, le 20 juillet 2022

(Signatures du Régisseur et du Mandataire Suppléant
Précédées de la mention « vu pour acceptation »)

Le Régisseur,
Nathalie PIERRON

Le Mandataire Suppléant
Jean-Louis BATHIER

Le Maire,
Robert DESCHAMPS



(Signatures des Mandataires
Précédées de la mention « vu pour acceptation »)

Marie-Charlotte ALLART

vu pour acceptation

